



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 5 AVRIL 2018**

JCT/IC/NL – N° VILLE\_2018DL026

**Date de convocation** : 30 mars 2018  
**Affichage du compte-rendu** : 12 avril 2018  
**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET** : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Conseil d'administration -  
Installation d'un nouveau conseiller municipal

L'an deux mille dix huit, le cinq avril à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Annie BERTON, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Eddie BREVALLE (donne pouvoir à Alain LEGRAS), Chantal RUBIO (donne pouvoir à Gérard POTIRON), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Danièle POTIRON), Joël CAS (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Philippe COLSON (donne pouvoir à Thierry BUTIN), Thierry MOLLARET (donne pouvoir à Guy PENDARIES)

Secrétaire de séance : Céline BARIOZ

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n° 035/2014 du 17 avril 2014, par laquelle le conseil municipal a fixé à six le nombre de membres élus et à six le nombre de membres nommés appelés à siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Vu les listes déposées pour l'élection, au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres du conseil municipal devant siéger au conseil d'administration du CCAS ;

Considérant la démission du mandat de conseillère municipale de Madame Muriel PEILLON en date du 12 février 2018 ;

Considérant que Madame Muriel PEILLON siégeait au CCAS de Corbas, il convient de pourvoir à son remplacement ;

Aussi, conformément aux dispositions de l'article R 123-9 du Code de l'action sociale et des familles, « *le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés* ».

Considérant que le suivant de la liste déposée en date du 17 avril 2014 est Monsieur Lilian MORINON ;

Considérant la démission de son siège au sein du conseil d'administration du CCAS de Corbas de Monsieur Lilian MORINON, en date du 18 mars 2018, il convient de pourvoir à son remplacement ;

Considérant que la suivante de liste est Madame Annie BERTON ;

**En conséquence, en considération de la liste déposée lors du conseil municipal du 17 avril 2014, le conseil municipal :**

- **ACCUEILLE** Madame Annie BERTON comme conseillère municipale au sein du conseil d'administration du CCAS.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude TALBOT.